

# NOTE JAF POUR LA PRISE DE DATE POUR LES PROCEDURES ECRITES

Mise à jour du 07/09/2021

Quelques rappels utiles sur la prise de date en matière familiale afin de résoudre les diverses difficultés que vous rencontrez

Depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2021, la prise de date via le RPVA concerne les procédures :

- assignation après ONC
- assignation/requêtes conjointes AOMP (audience d'orientation et/sans mesures provisoires) (réforme procédure de divorce 1<sup>er</sup> janvier 2021)
- assignation Droit de visite et hébergement Grands Parents
- assignation liquidation/partage de communauté

NB : les assignations à Bref Délai (ABD) ne sont pas concernées par la prise de date

## 1 - Réserver une date via le RPVA

sur e-barreau, aller dans "mise au rôle" "placement au fond" audience avec réservation de date, choisir l'événement **ASAF**

Merci d'être bien *rigoureux dans la saisine de vos données* (civilité complète des deux parties, adresses complètes également) pour éviter toute erreur matérielle ultérieure

un numéro provisoire vous est communiqué en retour RG 21/A0000 (A pour en Attente)

## 2 - Notifier l'assignation délivrée au greffe

- à partir du RG provisoire, passez par "messagerie", événement **TSOR**  
et accompagnez votre assignation des *pièces d'état civil*

- un numéro définitif vous sera alors communiqué par accusé de réception  
*Merci de vérifier dans l'accusé de réception l'horaire de convocation du dossier*

### Très important :

*Une note DSJ du 20 août vient préciser le traitement des assignations consécutives à l' ONC et postérieures au 1<sup>er</sup> juillet 2021. Identique à celui des assignations du contentieux général civil il engendra donc la création d'un dossier distinct avec un nouveau numéro de RG ( le dossier d' ONC sera clôturé et l'ancien n° RG ne sera plus utilisé)*

- concernant les assignations **après ONC** : l'ancien numéro de la procédure disparaît pour être joint au nouveau numéro RG par lequel vous enverrez désormais vos messages de MEE

- concernant les **Constitutions** : Vous obtenez le RG auprès de votre confrère et envoyez la constitution par le RPVA à partir du RG du dossier par "messagerie", Evènement **CDEF**